

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 12 décembre 2024 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 31**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 33**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Joël LEVERT, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Marcel PÉTRÉ, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Lydie OLIVE a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS.

**Étaient absents excusés :** Christian HAURET, François REPEL.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Véronique BOUÉ, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, David PICCAND, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Josiane LECUYER, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20241218-3 : AG\_COMMISSIONS\_THEMATIQUES\_INTERCOMMUNALES  
 AJUSTEMENT\_COMMISSION\_PROSPECTIVE\_ET\_ANIMATION\_TERRITORIALE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la délibération n°20200716-9 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant la création des Commissions thématiques intercommunales

Vu la délibération n°20200930-11 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2020 désignant les membres de la Commission Prospective et Animation Territoriale ;

**Contexte :**

Lors de la délibération du 16 juillet 2020, le Président a invité les conseillers communautaires à créer les commissions thématiques intercommunales et à en définir leur composition et notamment la commission Prospective Animation Territoriale :

[...]

Prospective Animation Territoriale : Bureau + 15 Conseillers Communautaires et Conseillers Municipaux présidée par le Vice-Président en charge de cette commission.

[...]

Lors de la délibération du 30 septembre 2020, le Président a proposé aux membres du conseil communautaire de valider la composition de la commission Prospective et Animation Territoriale comme suit :

Commission Prospective et animation territoriale			
Président de commission Jean-Yves BRECHIN			
Mardi 17h30			
Conseiller municipal / communautaire	Titre	Nom	Prénom
CC - Le Mesnil - au - Grain	Madame	SOLIER	André
CC - Les Monts d'Aunay	Monsieur	SAINTEAU	Patrick
CC - Bremy	Monsieur	LEGENTIL	Alain
CC - Parfouin-sur-Ordon	Monsieur	PICQAND	David
CC - Les Monts d'Aunay	Monsieur	BARAY	Nicolas
CC - Val-d'Arcy	Monsieur	MENGEONS	Christophe
CM - Arseuelles	Monsieur	QUILICHINI	Yves
CM - Cahagnes	Monsieur	LEVEQUE	Georges
CM - Caumont sur aure	Madame	JUEL	Madeleine
CM - Villy - Bocage	Monsieur	MARIE	Arnaud
CM - Les Monts d'Aunay	Madame	GIDEL	Françoise
CM - Les Monts d'Aunay	Madame	LENEVEU	Agnès
CM - Bonnemaison	Monsieur	JALOUX	Thierry

La commission Prospective et Animation Territoriale travaille sur deux thématiques principales :

- La politique de communication communautaire
- La politique contractuelle.

Considérant que la commission Prospective et Animation Territoriale ne parvient pas à avoir la majorité de ses membres.

Considérant que la commission Prospective et Animation Territoriale ne peut pas fonctionner plus longtemps dans ces conditions.

Considérant que la commission Prospective et Animation Territoriale porte des actions et des enjeux essentiels au fonctionnement de la Collectivité.

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires qu'une refonte de l'animation des sujets portés par la commission Prospective et Animation Territoriale est nécessaire.

Il est proposé de redéfinir l'animation de cette Commission « Prospective et Animation Territoriale » de la manière suivante :

- Prospective Animation Territoriale : Bureau présidé par le Président, animée par le Vice-Président en charge de la thématique.

En parallèle, le Président propose également que les éléments / sujets liés aux politiques contractuelles puissent être évoqués, au regard des besoins, en conférence des maires.

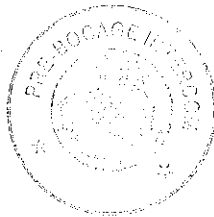
**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **D'ANNULER** la composition actuelle de la commission « Prospective et Animation Territoriale »
- **DE REDEFINIR** la composition de la commission « Prospective et Animation Territoriale » :
  - Prospective Animation Territoriale : Bureau présidé par le Président, animée par le Vice-Président en charge de la thématique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER

Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20241218-20241218-3\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2024  
Date de réception préfecture : 24/12/2024